

~~~~~  
MAIRIE  
DE  
ESCAUDES



**CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES**  
**Procès-Verbal complet de la réunion du 19 Février 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le dix-neuf février à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUDES, s'est réuni, en session extraordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MONNIER, Maire.

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Nombre de Conseillers Municipaux : | <b>11</b> |
| Nombre de Conseillers présents :   | <b>08</b> |
| Nombre de procurations :           | <b>00</b> |

**Etaient présents** : Mme CHANCELLE Marie-Ange, M. DAUDET Bernard, Mme DE MORAES BILLET Céline, Mme ELISSALDE Fanny, Mme LANZONI Elisabeth, M. MONNIER Philippe, Mme PUJOLS Hélène, M. RIOLLOT Yves, M. TULARS Bernard.

**Etaient excusés** : Mme PUJOLS Hélène, M. MERLO Philippe

**Etait absente** : Mme MEYER Catherine

Date de convocation : 17/02/2025

Secrétaire de séance : Mme LANZONI Elisabeth

Début de séance : 18h 00

**A L'ORDRE DU JOUR :**

**II - DELIBERATIONS**

**1) Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025**

**DEL190225-02**

Par délibération n° DEL160125-01 en date du 16 janvier 2025, le Conseil Municipal autorisait l'ouverture de crédits en investissement par anticipation sur l'exercice 2025 à hauteur de 45 242.95 €.

Considérant la demande de la préfecture en date du 31 janvier 2025 de rectifier le montant des crédits ouverts ; ce dernier ne doit pas intégrer les restes à réaliser et le déficit d'investissement (D001).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation sur l'exercice 2025 à hauteur de **14 488,23 €** selon les montants inscrits au tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

► **d'approuver** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2025 dans la limite des crédits proposés dans le tableau annexé à la présente délibération selon la ventilation présentée ci-dessous.

#### OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2025

RAPPEL SUR LE PRINCIPE D'APPLICATION : le Conseil Municipal peut voter une délibération permettant au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits votés N-1 (BP et DM incluses)

Le montant éligible\* à prendre en compte correspond à :

- 1 - La Somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif N-1 (BP), des budgets supplémentaires (BS) et des décisions modificatives (DM) prises au cours de l'année écoulée
- 2- Déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports, des autorisations de programme, avant application d'un ratio maximal autorisé de 25 %, les services préfectoraux précisent que les opérations d'ordre entrent dans cette assiette

| Imputation comptable M57                      | BP 2024             |
|-----------------------------------------------|---------------------|
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT BP ET DM 2024    | 251 243.83 €        |
| <b>TOTAL PREVISIONS CONCERNEES (A) =</b>      | <b>251 243.83 €</b> |
| <b>TOTAL CREDITS 2024 NON ELIGIBLES (B) =</b> | <b>193 290.93 €</b> |
| D 001 Solde d'exécution                       | 125 769.90 €        |
| 16 Emprunts                                   | 9 082.03 €          |
| Restes à réaliser dépenses 2023               | 58 439.00 €         |
| <b>CREDITS ELIGIBLES (C) = (A-B)</b>          | <b>57 952.90 €</b>  |

| Pour info : Ouverture anticipée 2025 maximale autorisée (25 % des crédits éligibles (C)) | Ouverture anticipée 2025 votée | % d'ouverture 2025 votée sur le total des crédits 2024 éligibles |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 57 952.90 €                                                                              | 14 488.23 €                    | 25.00%                                                           |
| <b>OPERATIONS</b>                                                                        |                                |                                                                  |
| 01 - MISE EN SECURITE IMMEUBLE DARROMAN                                                  | 14 488.23 €                    | 25.00%                                                           |
| 4541-01 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers Dépenses                      | 14 488.23 €                    | 25.00%                                                           |
| <b>TOTAL OPERATIONS</b>                                                                  | <b>14 488.23 €</b>             | <b>25.00%</b>                                                    |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>                                                             | <b>14 488.23 €</b>             | <b>25.00%</b>                                                    |

🗳️ **Vote : Pour : unanimité**

## 2) Vente bois de pins – éclaircie

DEL190225-03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour une bonne gestion des bois communaux, il est nécessaire de pratiquer des éclaircies.

Il donne lecture des propositions d'achat qui ont été faites par les acheteurs.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de l'EURL FORESTIERE BAZADAISE de BAZAS, au prix de :
  - ❖ Bois de papeterie : 17,00 €uros le stère ;
  - ❖ Canters : 25,00 €uros le stère ;
  - ❖ Billon : 31,00 €uros le stère
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant le marché avec l'EURL FORESTIERE BAZADAISE.

**Arrivée de Mme PUJOLS Hélène à 17h15.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Le/La Secrétaire de Séance,  
E. LANZONI



Le Maire,  
Ph. MONNIER



Affiché le 01/04/2025 et mis en ligne sur [www.escaudes.fr](http://www.escaudes.fr)